



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS

Au 1^{er} janvier 2025



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Loire Drôme Ardèche

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2025.

Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2025).

SOMMAIRE



1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES **TVA**



Artisan/Commerçant	5
Profession Libérale	5
Profession Libérale de santé	5
Viticulteur	6
Freelance - micro-entrepreneur	6
SCI (Société Civile Immobilière)	6
Auto-Entrepreneur	7
Services bancaires de base	7
Associations	7

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte	8
Les frais et commissions de mouvement ..	8
Les autres frais et services	8
Les dates de valeur	9
Les oppositions	9

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention	10
Les incidents liés aux chèques	10
Les incidents liés aux prélèvements et effets	11
Opérations particulières	11

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	12
Les chèques	13
Les cartes de paiement	13
Les virements	14
Les prélèvements	15
Les effets de commerce	17

5 LES ASSURANCES



Les assurances	18
----------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Pro/CE Net Comptes ..	19
Webprotexion	19
Pulceo Connect	19
Sécurisation des opérations en ligne (SOL)	20

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net remises	21
CE net EDI (EBICS)	21
PulCEo	21
SWIFTNet	22
Autres prestations	22

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	23
Les terminaux de paiement électronique (TPE)	23
Tap to Pay	23
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS)	23
CE Boost Pay BUSINESS	24
ONEY Proxi	24
E-commerce	25
Smile&Pay	26

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce.....	27
Jedecclare.com.....	27
CE Boost FID	27
Avance et gestion du tiers-payant....	27
iPaidThat.....	27

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme ..	28
Financement des investissements ...	29
Assurance des emprunteurs.....	31
Cautions et garanties.....	31

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	32
---------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Les opérations sur compte-titres ordinaire.....	33
Les parts sociales.....	34
Les droits de garde.....	34
Les autres tarifs	35
Les transferts de compte-titres ordinaire.....	35

13 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



Le compte excédent professionnels.....	36
Déduction Épargne de Protection (DEP).....	36

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les virements internationaux	37
Les opérations d'encaissement.....	37

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés.....	38
----------------------------------	----

16 LES NUMÉROS UTILES



Centre de relation clientèle.....	41
Carte bancaire.....	41
Monétique commerçants.....	41
Assurances	41
Nos partenaires	42

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation.....	43
Votre recours en médiation.....	44

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾⁽³⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Forfait	Sans carte	Avec carte Visa Business (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Business Gold (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Platinum (Débit différé)
Libre Convergence	24,93 €/mois	29,20 €/mois	33,07 €/mois	38,95 €/mois
Libre Convergence + ⁽⁴⁾	-	34,61 €/mois	42,45 €/mois	45,08 €/mois
Libre Convergence + 250 ⁽⁵⁾	-	42,72 €/mois	50,17 €/mois	53,42 €/mois

- Avec l'option abonnement au service CE Net Remises 20,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE Net EDI 30,00 €/mois

> PROFESSION LIBÉRALE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Forfait	Sans carte	Avec carte Visa Business (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Business Gold (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Platinum (Débit différé)
Labelis	24,93 €/mois	29,20 €/mois	33,07 €/mois	38,95 €/mois
Labelis + ⁽⁴⁾	-	19,47 €/mois	23,15 €/mois	24,48 €/mois
Labelis + 250 ⁽⁵⁾	-	24,88 €/mois	28,67 €/mois	30,05 €/mois

- Avec l'option abonnement au service CE Net Remises 20,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE Net EDI 30,00 €/mois

> PROFESSION LIBÉRALE DE SANTÉ

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS DE SANTÉ

Forfait	Sans carte	Avec carte Visa Business (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Business Gold (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Platinum (Débit différé)
Labelis Santé	24,93 €/mois	29,20 €/mois	33,07 €/mois	38,95 €/mois
Labelis Santé + ⁽⁴⁾	-	18,91 €/mois	22,50 €/mois	24,02 €/mois
Labelis Santé + 250 ⁽⁵⁾	-	24,16 €/mois	27,85 €/mois	29,48 €/mois

- Avec l'option abonnement au service CE Net Remises 20,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE Net EDI 30,00 €/mois

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

(4) Commission de mouvement incluse dans la cotisation forfait + et dans la limite de 62 500 € de flux débiteurs trimestriels. Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies.

(5) Commission de mouvement incluse dans la cotisation forfait +250 et dans la limite de 125 000 € de flux débiteurs trimestriels. Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies.

> VITICULTEUR/AGRICULTEUR - VITILIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS

Forfait	Sans carte	Avec carte Visa Business (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Business Gold (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Platinum (Débit différé)
Vitilis	24,93 €/mois	29,20 €/mois	33,07 €/mois	38,95 €/mois
Vitilis + ⁽¹⁾	-	34,61 €/mois	42,45 €/mois	45,08 €/mois
Vitilis + 250 ⁽²⁾	-	42,72 €/mois	50,17 €/mois	53,42 €/mois

- Avec l'option abonnement au service CE Net Remises 20,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE Net EDI 30,00 €/mois

BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal⁽³⁾. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE -Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽⁴⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽⁵⁾, virements⁽⁶⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €	13,90 €	19,90 €
Débit différé	-		

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Forfait SCI 10,40 €/mois

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Commission de mouvement incluse dans la cotisation forfait + et dans la limite de 62 500 € de flux débiteurs trimestriels.

Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies.

(2) Commission de mouvement incluse dans la cotisation forfait +250 et dans la limite de 125 000 € de flux débiteurs trimestriels.

Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies.

(3) Voir conditions en agence (hors forfait Freelance, forfait auto-entrepreneur et forfait SCI).

(4) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(5) Service gratuit à l'unité.

(6) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

► AUTO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)

Sans carte	Visa Business	Visa Gold Business
12,98 €/mois	17,31 €/mois	20,75 €/mois

► SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

■ Services bancaires de base **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires SEPA
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

► ASSOCIATION

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATIS ESSENTIEL*

Avec 1 carte de retrait Associatis	17,00 €/mois
Sans carte	15,00 €/mois

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FORFAIT SERVICE ASSOCIATION

Sans carte	4,00 €/mois
------------	-------------

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION BOUQUET LIBERTÉ ASSOCIATION

Avec une carte	Visa Business Débit immédiat	1 carte de retrait Associatis
	10,19 €/mois	8,11 €/mois
Sans carte	7,23 €/mois	

* Cette offre n'est plus commercialisée.

* Cette offre n'est plus commercialisée.

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



➤ LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/ prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	12,80 €	6,10 €
Bi-mensuelle	5,35 €	2,55 €
Décadaire	8,20 €	3,90 €
Journalière	53,55 €	25,50 €

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **4,00 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

➤ LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte **63,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **à partir de 35,00 €**
- Commission de mouvement **0,14 %, min 14,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

➤ LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **TVA** **20,80 €**
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **TVA** **180,00 €**
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) **70,00 €**

2 LE COMPTE COURANT

> RECHERCHE DE DOCUMENTS

- Frais recherche simple
(attestation, historique de compte sur 12 mois calendaires, moins d'un an) **20,80 €**
- Autres recherches complexes (coût horaire) **52,00 €**

> LES DATES DE VALEUR

- Chèque émis **J**
- Remise de chèque(s) compensable en France. **J + 1 ouvré⁽¹⁾**
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).
- Virement reçu **J**
- Virement émis **J**
- Prélèvement reçu **J**
- Prélèvement émis **J**
- Versement d'espèces, dépôt au guichet **J**
- Retrait d'espèces **J**
- Paiement par carte bancaire
 - Débit immédiat **J**
 - Débit différé **J**
- Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance) **E + 4 Calendaires⁽²⁾**
- Remise d'effet à l'escompte **J + 1 Calendaire⁽²⁾**

> LES OPPOSITIONS

- Frais de lettre d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte
par la banque pour usage abusif par le titulaire **22,00 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif
par le titulaire **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait
de carte bancaire pour usage abusif **36,00 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte,
vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **16,50 €**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **28,00 €**

(J : date de comptabilisation).

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération **10,00 €/opération (plafond 60,00 €/jour)**

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **14,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,00 €⁽²⁾**
- Pour un chèque > à 50,00 € **40,00 €⁽²⁾**
- (dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction..... **30,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **30,00 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

3

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

➤ LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **14,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾ :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
 - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €..... **10,00 €⁽³⁾**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽³⁾ **23,00 €**

➤ OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **11,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi en recommandé..... **14,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire)..... **110,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €⁽⁴⁾**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 11).

(4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation..... **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche **4,00 €**
 - Dans une autre Caisse d'Epargne **6,00 €**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
 - Avec une carte Visa Business
 - Jusqu'à 2 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 3^{ème} retrait par mois..... **1,00 €/opération**
 - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES⁽⁴⁾

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,60 €	7,00 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,80 %	2,80 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces ≥ 50,00 € **Sur devis**
- Dépôt d'espèces < 50,00 € **Gratuit**
- Service dépôt Sécurexpress toutes options
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽¹⁾⁽²⁾
 - Avec assurance⁽³⁾ recette - dépôt..... **22,00 €/trimestre**
 - Sans assurance recette - dépôt..... **15,00 €/trimestre**
 - Cotisation carte de dépôt Sécurexpress..... **7,50 €/an**
 - Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication..... **7,50 €/an**
- Gestion monnaie métallique **Nous consulter**
- Prestations particulières **Nous consulter**



Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds..... **Sur devis**

> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière)..... **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence..... **15,30 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois suivant la mise à disposition..... **9,40 €/destruction**
- Frais d'envoi de chéquier :
 - Envoi par recommandé simple..... **7,80 €/envoi**
 - Envoi par recommandé avec A/R..... **9,00 €/envoi**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France..... **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Télécote images chèques..... **Nous consulter**

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement international	Carte Visa Electron ⁽²⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit différé	Gratuit Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	-	59,00 €/an	144,00 €/an	241,50 €/an
Débit immédiat		45,00 €/an	68,00 €/an	147,50 €/an	-

- Service e-carte..... **15,10 €/an**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY!⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Googlepay⁽³⁾..... **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro⁽⁴⁾
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte..... **2,80 %**
 - Commission fixe..... **0,40 €**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.

(3) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(4) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Frais de destruction de carte en cas de non - retrait dans les x mois suivant la mise à disposition **9,40 €/destruction**
- Frais d'envoi de carte
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
- Remplacement carte **16,00 €**
- Modification temporaire⁽¹⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence **8,70 €**
- Réédition du code confidentiel carte en agence **11,90 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽²⁾ **Gratuit**

> LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽³⁾	Par télétransmission ⁽⁴⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre Caisse d'Epargne ou vers une autre banque	4,05 €	Gratuit	0,27 €
Virement SEPA jour/immédiat			0,41 €
Virement instantané occasionnel/Instant payment	4,05 €	Gratuit	
Virement spécial (URSSAF, TVA...)			0,27 €
Virement urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)			0,41 €
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (par virement)	1,30 €/mois soit 15,60 €/an	Gratuit	
Émission virement de trésorerie télétransmis par remise			Gratuit
Virement de trésorerie (VSOT) France	19,00 €		8,50 €
Virement de trésorerie (VSOT) Zone SEPA	19,00 €		8,50 €
Remise de virements confirmée par fax			10,50 €
Remise de virements confirmée par signature électronique			Gratuit
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement			Gratuit
Annulation / modification d'une opération / remise avant traitement			Gratuit
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)	Gratuit		

(1) Pour une durée de 30 jours.

(2) sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass pro pour CE net.

(3) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(4) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

Les virements transmis via des Prestataires Initiateurs de Services de Paiements (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI)

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique
Caisse d'Épargne vers un compte client de la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽¹⁾ **Nous consulter**
Solution d'initiation de virement open banking, instantané ou classique selon les cas

> LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽²⁾	Par télétransmission ⁽³⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	10,15 €		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10,15 €		
Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10,15 €		
Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire)	15,25 €		
Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	15,25 €	15,25 €	
Modification / annulation d'un mandat dans une liste	15,25 €		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA (opposition sur un prélèvement récurrent)	10,15 €		

(1) Solution Bridge en partenariat avec Perspecteev société par actions simplifiées au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.

(2) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(3) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

Refus de tout prélèvement SEPA (blocage total)	30,50 €/opé		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	20,30 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	21,00 €		

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** **46,00 €**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** **Nous consulter**

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Prélèvement SEPA permanent :			
- Frais de mise en place d'un échéancier	10,15 €/opération		
- Frais de modification/suppression d'un échéancier	10,15 €/opération		
- Frais par prélèvement SEPA émis	8,70 €/opération		0,37 €/opération
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	8,70 €/opération		0,37 €/opération
Frais par prélèvements SEPA interentreprises (B2B) émis	8,70 €/opération		0,47 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	8,70 €/opération		0,47 €/opération
Frais sur remise de prélèvements confirmée par fax			10,50 €/remise
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique			Gratuit
Rejet de prélèvement émis			5,00 €/rejet

- Solutions de gestion des mandats
 - Frais de gestion des mandats sur e-remises **Nous consulter**
 - Frais de gestion des mandats sur GMS **Nous consulter**
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement... **Nous consulter**

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer
 - Avec la convention de paiement sauf désaccord **Gratuit**
 - Sans la convention de paiement sauf désaccord **15,40 €/bon à payer**

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

- Effet remis - support papier
 - Frais par remise **Gratuit**
 - Frais par effet **9,00 €/effet**
- Effet remis - Télétransmis
 - Remise d'effets confirmée par fax **10,50 €/remise**
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique **Gratuit**
 - Frais par effet **0,50 €/effet**
- Autres
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé **17,00 €**
 - Effet restitué **17,00 €**
 - Acceptation, modification, prorogation **17,00 €**
 - Réclamation **17,00 €**
 - Demande d'avis de sort **17,00 €**
 - Changement de domiciliation **17,00 €**
 - Autres opérations **17,00 €**

SERVICES SEPAMAIL

- Demande de règlement **Nous consulter**
 - Abonnement au service
 - Demande de règlement
- - Vérification de coordonnées bancaires **Nous consulter**
 - Abonnement au service
 - Demande de vérification

5 LES ASSURANCES



- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽⁷⁾ **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

- Protection Homme Clé⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁷⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽⁶⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite individuel.

SANTÉ

- Garantie Santé Côté pro⁽⁴⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***

Complémentaire santé individuelle.

- Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽³⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber

* Sous réserve de commercialisation par votre Caisse d'Épargne.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(4) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES.

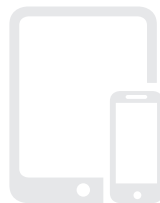
(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(8) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

6 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)
 - Direct Ecureuil Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels) **10,00 €/mois⁽¹⁾**
 - CE net Comptes **10,00 €/mois⁽¹⁾**
 - Service Digital Box **Gratuit⁽¹⁾**
- Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Option gestion de portefeuille en bourse **18,00 €/mois⁽¹⁾**

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android)



> WEBPROTEXION

- Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs **Gratuit⁽¹⁾**

> PULCEO CONNECT

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services

- PULCEO Connect **9,00 €/mois TVA**
- Option gestion du risque commercial **10,00 €/mois TVA**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) ^{TVA}

■ Secur'Pass ou Secur'Pass Pro	Gratuit
■ SOL SMS	Gratuit
■ Lecteur CAP	10,50 €
■ Carte Secur@ccès	8,00 €/an
■ Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque	Gratuit
■ Frais de refabrication de carte Secur@ccès	8,00 €
■ Frais de demande de réédition du code confidentiel	7,50 €
■ Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)	194,00 €

DÉFINITION : SecurPass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifiée EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

DÉFINITION : services de gestion de compte via des échanges de données informatisées
À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

■ Frais de mise en place du service TVA	70,00 € ⁽¹⁾
■ Frais de modification sur l'abonnement.....	20,00 € ⁽¹⁾
■ Abonnement au Service de remise d'ordres	À partir de ⁽²⁾ 39,00 €/mois ⁽¹⁾

> CE NET EDI (EBICS)

■ Frais de mise en place du service	90,00 € TVA
■ Abonnements EBICS T TVA	À partir de 25,00 €/mois
■ Abonnements EBICS TS TVA	À partir de 25,00 €/mois

> PULCEO **TVA**

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

■ Frais de mise en place du service (à distance).....	À partir de 200,00 €
■ Abonnement PulCEo.fr ⁽¹⁾ incluant deux banques.....	À partir de 40,00 €/mois
- Option par banque supplémentaire.....	À partir de 10,00 €/mois
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes.....)	Nous consulter

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

> SWIFTNET TVA

- Frais de mise en place du service **Nous consulter**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct **Nous consulter**
- Abonnement mensuel services FIN **Nous consulter**

> AUTRES PRESTATIONS

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte **Nous consulter**
- Relevés format CFONB, XML et format MT940 **Nous consulter**
- Relevé intraday **Nous consulter**
- Relevé des frais bancaires CAM086 **Nous consulter**
- Accès multiple tout protocole **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA **Nous consulter TVA**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes **Nous consulter TVA**
- Tracker SWIFT GPI **Nous consulter**
- Représentation automatique des impayés de prélèvements **Nous consulter**
- Services complémentaires **Nous consulter**

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

■ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
■ Relevé d'édition monétique hebdomadaire	13,15 €/trimestre
■ Relevé d'édition monétique journalier	54,80 €/trimestre
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires	66,00 €/impayé
■ Frais sur contrat inactif	15,00 €/an
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée TVA	16,60 €

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android TVA	À partir de 9,90 €
<i>Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.</i>	
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.	
■ Installation de logiciels spécifiques TVA	À partir de 15,00 €
■ Frais de dossier	50,00 €

> TAP TO PAY

Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)

Nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽¹⁾ TVA

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.

- Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 65,50 €/mois**
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat **Nous consulter**
- Durée d'engagement **48 mois**

> ONEY PROXI⁽²⁾⁽³⁾

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant**
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant**
- Pour connaître les % **Nous consulter**

(1) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON 75013 Paris.

(2) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(3) Offre de financement par carte bancaire sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

> E-COMMERCE TVA

- Inscription
 - SP PLUS PRO **150,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **250,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS **50,00 €**

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra).

- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽¹⁾ **Nous consulter**
 - SP PLUS PRO **15,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **30,00 €**
 - Jepaieenligne⁽²⁾ **15,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS⁽³⁾ **5,00 €**

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽²⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽³⁾
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	X	X
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois*	5 €/mois*	X	X
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email, ...)	X	5 €/mois	5 €/mois	√
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
Cartes privatives	0,13 €/tr	0,13 €/tr	X	0,13 €/tr
American Express	5 €/mois	√	X	5 €/mois
PayPal				
Cetelem				
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.				

(1) Service d'encaissement de la société Payplug, proposé par Caisse d'Épargne. Payplug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(3) Sous réserve de commercialisation.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽²⁾
Typologie de paiement				
Paieement à la commande	✓	✓	✓	✓
Paieement à la livraison	✓	✓	✓	✓
Paieement différé	✓	✓	✓	✓
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15 €/mois*	15 €/mois*	X	X
Paieement par lien	X	5 €/mois*	5 €/mois*	✓
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	✓	✓	✓	✓
Mode WEB services	X	500 €*	X	X
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois*	✓	15 €/mois*	X
Module d'aide à la décision : niveau 2	X	10 €/mois*	10 €/mois*	X
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	✓	✓	✓	✓
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	✓	10 €/mois*	X
Rapprochement bancaire visuel				X
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	25 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier				X
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	✓	✓	✓	✓
Email de confirmation de paiement à l'internaute	✓	✓	✓	✓
Pages de paiement en multilingues	✓	✓	✓	✓
Affichage montant en multidevises	X	✓	X	✓
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	X
X Service non disponible. ✓ Service offert en standard. * Service en option.				

➤ **SMILE&PAY⁽³⁾** **Nous consulter**

DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Service de Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> IZ E-COMMERCE⁽¹⁾ TVA

[Nous consulter](#)

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service.....[Nous consulter](#) TVA

> CE BOOST FID TVA

DÉFINITION : CE boost FID est une solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

- Module Analytique :
 - Frais d'inscription.....[Gratuit](#)
 - Abonnement.....**5,00 €/mois/point de vente**
- Module Fidélité
 - Frais d'inscription.....**150,00 €/point de vente**
 - Abonnement.....**49,00 €/mois/point de vente**
 - Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.
- Module Fidélité +
 - Frais d'inscription.....**150,00 €/point de vente**
 - Abonnement.....**79,00 €/mois/point de vente**
 - Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.

BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remises sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3^e point de vente.

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

■ Avance et gestion du tiers-payant.....[Nous consulter](#)

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽²⁾ et avance de fonds par Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPAIDTHAT

iPaidThat⁽³⁾.....[Nous consulter](#)

Service complet de gestion commerciale et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331, rue de la Rotonde, 42153 Riorges.

(3) Service de SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiée au capital social de 2 246,82 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, France.

10 FINANCEMENT⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé

- Frais de dossier

À la mise place	1,00 %/an
- Minimum.....	150,00 €/dossier
- Taux d'intérêt ⁽²⁾	Nous consulter
- Commission d'engagement	1,00 %
- Minimum.....	50,00 €
- Maximum.....	300,00 €

Commission calculée **lors de la mise en place du crédit** en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue **annuellement ou trimestriellement**.

- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) **Nous consulter**

■ Découvert non autorisé

- Taux d'intérêt⁽²⁾ **Nous consulter**

COMMISSIONS⁽³⁾

■ Commission sur le plus fort découvert **0,11 % maximum/trimestre**

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

■ Commission d'immobilisation..... **0,10 % maximum**

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁴⁾

■ Frais de dossier..... **1,00 %, min 150,00 €**

■ Taux d'intérêt⁽⁵⁾..... **Nous consulter**

■ Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel)..... **0,10 %**

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(5) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Frais de mise en place du dossier	1,00 % minimum 100,00 €
■ Commission de bordereau	18,00 €
■ Commission par créance cédée	7,00 €
■ Commission par notification	17,00 €
■ Taux de cession-escompte « Daily »	Nous consulter

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme	Gratuit
---	----------------

AFFACTURAGE

■ Contrat d'affacturage	Nous consulter
■ FlashFactures	4,95 % du montant financé des factures confiées

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

■ Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)	
- Concours Moyen Long Terme	1,00 %
- Minimum de perception	250,00 €
- Ecureuil Crédit Express	1,00 %
- Minimum de perception	250,00 €

BON À SAVOIR

Caisse d'Epargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de rechargement. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification ou de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Frais de dossier	2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 €
■ Publicité légale crédit-bail	23,00 €
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social	
■ Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	250,00 €
■ Annulation ou modification d'assurance	50,00 €
■ Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit

■ Mainlevée d'opposition - contrat non couvert par notre assurance groupe ...	50,00 €
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe ...	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe	150,00 €
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...) ⁽¹⁾	50,00 €
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)	50,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽³⁾	
- De chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
De prélèvement à chèque	250,00 €
De prélèvement à virement	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée ⁽¹⁾⁽³⁾	50,00 € (1 ^{re} gratuite)
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽³⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes)	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽³⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽³⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽³⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

10

FINANCEMENT

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE **Nous consulter**

AUTRES OPÉRATIONS

■ Édition de justificatif d'intérêts payés	Gratuit
■ Réédition de contrat à la demande du client	52,00 €
■ Réédition du tableau d'amortissement	26,00 €
■ Commission de non utilisation.....	Nous consulter
■ Simulation de décompte de remboursement anticipé.....	26,00 €
■ Indemnité de remboursement anticipé.....	Selon contrat
■ Intérêts de retard sur échéance de prêt	Selon contrat
■ Délégation de loyers ou de contrat d'assurance (par acte).....	145,00 €
■ Frais d'avenant	250,00 €
■ Modification contrat en cours.....	50,00 €
■ Attestation de prêt soldé	30,00 €

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur **Nous consulter**
L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

■ Frais de dossier.....	1,00 %/dossier
- Minimum.....	35,00 €/dossier
■ Commission annuelle	1,50 %/dossier
- Minimum.....	150,00 €

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Prise de garanties société de caution mutuelle.....	Nous consulter
■ Gage sur véhicule automobile.....	176,00 €
■ Nantissement de parts sociales de SCI	468,00 €
■ Nantissement de parts sociales hors SCI ou d'actions de sociétés non cotées	390,00 €
■ Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance réseau Caisse d'Épargne en unités de compte.....	62,00 €
■ Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance-vie hors Caisse d'Épargne en unités de compte.....	208,00 €
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	395,00 €
■ Gage matériel et outillage sous seing privé.....	320,00 €
■ Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	52,00 €/acte
■ Hypothèque fluviale, maritime, aérienne	Nous consulter
■ Convention de blocage de compte-courant associé.....	52,00 €/acte
■ Mainlevée totale ou partielle de garantie.....	145,00 €



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

■ Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, Intéressement)

Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.

Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants.....

Nous consulter

■ Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO).....

Nous consulter

Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.

■ Titre-Restaurant « SWILE »⁽³⁾ (carte).....

Nous consulter

■ Titre Cadeau « SWILE »⁽³⁾ (carte).....

Nous consulter

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Épargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12 PLACEMENTS FINANCIERS



➤ LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet..... **Nous consulter**
 - Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller) **Nous consulter**
 - En agence..... **Nous consulter**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères
(taux de courtage - minimum de perception) **Nous consulter**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet..... **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet **Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Epargne..... **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux **33,95 €**
+ frais d'émetteur
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse..... **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP non garantis..... **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers **Nous consulter**
- Service Règlement Différé..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Epargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région.

N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).

> LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...)..... **Gratuit**

> LES DROITS DE GARDE **TVA**

- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Epargne..... **28,30 €**
- Portefeuille composé de valeurs autres établissements
 - Minimum de perception par ligne **61,07 €**
 - Commission proportionnelle..... **0,30 %**
 - Commission fixe par ligne..... **4,80 €**
 - Maximum de perception par ligne **409,40 €**
- Frais de tenue et de gestion de PEA, PEA-PME et de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾ Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

12 PLACEMENTS FINANCIERS

> LES AUTRES TARIFS

■ Attestation de plus-values (sur IFU)	Gratuit
■ Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
■ Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) TVA	12,50 €
■ Relevé ponctuel de portefeuille au 31/12 TVA	12,25 €
■ Bourse Esprit Ecureuil	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service « Prise de bénéfices »	10,00 €/an
- Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil ⁽¹⁾	7,00 €/an
- Cotisation forfaitaire annuelle	12,00 €/an
■ Gestion sous mandat TVA	Nous consulter

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA	130,00 €
■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Épargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

(1) Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil est un produit de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



> COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux..... **Nous consulter⁽¹⁾**

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel)

■ Taux..... **Nous consulter⁽¹⁾**

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



➤ LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros	En agence/Par téléphone
Commission proportionnelle au montant du virement	0,10 %
Minimum de perception	18,00 €

En devises	En agence/Par téléphone
Commission proportionnelle	0,10 %
Minimum de perception	18,00 €
Commission de change ⁽⁴⁾	0,05 %
Minimum de perception	16,50 €
Frais de correspondant	21,20 €

➤ LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVISES

■ Frais par virement.....	19,50 €
■ Frais de commission de change ⁽²⁾ (pour les virements en devises).....	0,05 %

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

■ Commission de service.....	0,10 %
Minimum de perception par remise	18,00 €

En devises

■ a - Commission de service	0,10 %
Minimum de perception	18,00 €
■ b - Commission de change ⁽²⁾	0,05 %
Minimum de perception	16,50 €
Minimum de perception si devises (a+b).....	34,50 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 39).

(2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

15

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R.314-1 et suivants du code de la consommation

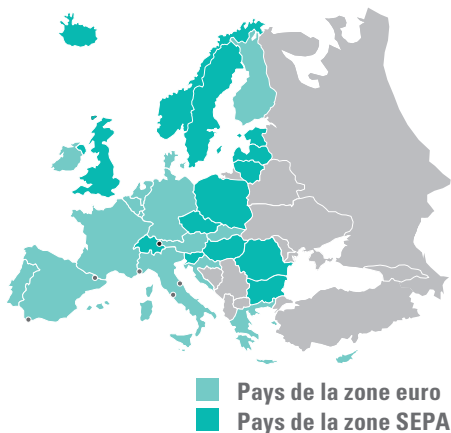
Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Épargne conformément aux articles R.314-1 et suivants du code de la consommation. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



16 LES NUMÉROS UTILES



Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

■ TPE (hors Android)

 **N°Cristal** **09 69 39 16 17**

APPEL NON SURTAXE

■ TPE premium et CE Boost Pay Business

 **N°Cristal** **09 69 36 05 86**

APPEL NON SURTAXE

SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

➤ NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD : Société anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

BPCE IARD : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE : Société anonyme au capital social de 161 469 776 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE : APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES : société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



➤ EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

■ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au service relations client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet	Par téléphone
Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche Service Relations Clientèle BP 147 - 42012 Saint-Etienne Cedex 2	www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ (région Loire Drôme Ardèche) rubrique « Ma banque pratique » - « Service Relations Clientèle »	09 69 36 27 38⁽²⁾

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

(2) Appel non surtaxé, selon votre opérateur.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Par internet (contact dans les 48h)
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr⁽¹⁾

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
De préférence par internet⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org /le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code 	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
www.mediation-assurance.org⁽¹⁾	La Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.
- **La Médiation du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr>/* Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Épargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr



Caisse d'Épargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance. Régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, au capital social de 352 271 000 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle «Transaction sur immeuble et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs», n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 16, rue Hoche Tour Kupka B TSA 39999 92 919 LA DEFENSE CEDEX.

Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042).

Crédit photos : AdobeStock. EdEp.06.2023.33207. P241041.